

REGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE-GRENIERS de la MFR de Rioz

Le Vide-Greniers de la MFR de Rioz se déroulera au sein de la Maison Familiale Rurale de Rioz,
le Samedi 12 septembre 2026, de 8h à 16h.

Cette vente au déballage est strictement réservée aux particuliers. L'attribution des emplacements sera effectuée en priorité aux familles des élèves de la MFR, anciens élèves ou familles du pays riolais. Les professionnels sont interdits.

Pour vous inscrire, il faut :

- Remplir le formulaire d'inscription papier ou en ligne
- Photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso)
- Signer le règlement intérieur
- Rédiger une attestation sur l'honneur certifiant que vous êtes particulier et non professionnel de la vente.
- Le paiement correspondant à la réservation en espèces ou par chèque à l'ordre de la MFR de Rioz.
- Renvoyer ou déposer le tout à l'accueil de la MFR avant le 9 septembre 2026.

Le tarif des emplacements est fixé à 10€ par emplacement de 4 mètres. Il est possible de réserver 2 emplacements par personne maximum.

Le jour du vide-greniers, les exposants ne pourront disposer que d'un seul véhicule derrière leur emplacement. Dans la mesure du possible, merci d'éviter les camionnettes, l'accès étant restreint au sein de la M.F.R.

L'installation des stands sera possible de 7h à 8h. Au-delà de ce délai, plus aucune voiture ne sera autorisée à circuler dans la MFR.

Tout emplacement devra être tenu dans un parfait état de propreté. Il est interdit de jeter au sol papiers, cartons ou autres déchets.

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité et les consignes sanitaires qui lui seront données par les organisateurs.

Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance et responsabilité civile. La vente d'animaux, d'objets volés, d'armes de toutes catégories et de véhicules à moteur est interdite.

Les organisateurs (bénévoles et élèves de la MFR) seront présents sur les lieux à partir de 7 heures afin d'accueillir les participants et les diriger vers leur emplacement (entrée côté Lac de la Faiencerie). Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas les règles ou gênant le bon déroulement du vide-greniers.

Les organisateurs se déchargent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide-greniers en cas de force majeure ou intempéries sans assurer le remboursement de la réservation.

Nous vous souhaitons une agréable journée et une bonne vente.

Date :

Signature :

(Précédée de la mention

« Lu et approuvé »)